

Chers pèlerins d'espérance,

Le jubilé 2025 de l'espérance nous offre une chance inouïe de faire l'expérience de la miséricorde de Dieu. L'Église, parce qu'elle a reçu du Christ la mission d'être sacrement universel de salut pour l'humanité, nous accorde l'indulgence plénière pour tous nos péchés passés ou ceux de nos frères défunts.

Qu'est-ce que l'indulgence? Pour comprendre l'indulgence, il faut d'abord comprendre les conséquences du péché. Le péché grave commis librement en toute connaissance de cause s'appelle un péché mortel. Pourquoi? Parce qu'il détruit en nous la vie divine. Le péché mortel nous sépare de l'Amour pascal du Christ et de l'Église. Les conséquences de ce genre de péché sont éternelles. C'est le sort des damnés. C'est par le sacrement de la réconciliation que le Christ nous rétablit dans son alliance et nous remet sur le chemin du salut. Lorsque nous recevons du prêtre-confesseur l'absolution, Jésus nous sauve à nouveau du péché, de la mort et de l'enfer. D'autres péchés sont moins graves et sont appelés véniels. Ces derniers ne brisent pas notre amitié avec Dieu mais affaiblissent toujours l'amour. Quoi qu'il en soit, tous les péchés ont des conséquences qu'on appelle temporelles, c'est-à-dire qu'ils ont des conséquences très concrètes et immédiates pour nous et la communauté des fidèles. D'une certaine façon, on ne pêche jamais seul. Nos péchés affectent toujours le prochain, même d'une façon mystérieuse.

Le sacrement de réconciliation n'affecte pas les peines temporelles du péché. C'est par la pénitence, le jeûne, la prière, les œuvres de charité que nous pouvons nous acquitter de ces peines. Il faut, par exemple, restituer les biens volés; redresser la réputation du prochain, entachée par la médisance; offrir des actes spirituels de réparation pour les blasphèmes proférés. Au moment de notre mort, si nous n'avons pas parfaitement satisfait les exigences de la justice, c'est au Purgatoire que nous terminerons de le faire.

L'indulgence plénière signifie ceci : à travers certaines pratiques qui sont en lien avec un événement particulièrement important dans la vie de l'Église, il est possible pour les fidèles de satisfaire pleinement à la justice divine, de sorte que les peines temporelles associées à nos péchés sont aussi remises. Qu'est-ce que ça veut dire? Au moment de la mort, si je ne suis pas retombé dans le péché, j'entendrai certainement la voix du Seigneur qui dira : « Entrez dans les demeures éternelles, préparées pour vous depuis la création du monde. » En accomplissant les gestes demandés par l'Église, nous pouvons obtenir pour nous ou pour les âmes du Purgatoire la rémission de toutes les peines associées au péché.

Comment alors obtenir l'indulgence plénière du Jubilé de l'espérance? Voici les conditions : Il faut d'abord regretter sincèrement ses péchés et avoir pris la ferme décision d'éviter les occasions de pécher à l'avenir. Il faut prier pour les intentions du Saint-Père, recevoir valablement l'absolution d'un prêtre après avoir fait l'aveu de nos péchés, assister à l'Eucharistie et enfin communier. Ce sont les premières conditions, appelées conditions générales. S'y rajoutent les conditions particulières pour le Jubilé de l'espérance : soit (1)

faire la visite d'un lieu sacré désigné à l'occasion d'un pèlerinage ou (2)
accomplir un acte de miséricorde ou de pénitence significatif. Si vous désirez
en savoir davantage, les détails se retrouvent dans la lettre du Pape François
Spes non confundit.

En ce début de Carême, que le Jubilé nous permette de redécouvrir la joie
d'être sauvés et augmente entre nous la charité qui jaillit du Cœur du Christ.

Avec ma prière,

Abbé Jean-Sébastien



Lampe du sanctuaire : La lampe du sanctuaire brûlera durant la semaine
du 9 mars aux intentions de Jean Beaulne

Offrandes du 2 mars : 491\$

INTENTION DE MESSES	
Dimanche le 9 mars Marie-Ange Viau Laurent Lazure Rose-Marie et Léo Myre Patrick Vincent	11h00 Testament Parents et amis aux funérailles Leurs enfants Sa famille
Mercredi le 12 mars Liliane Lessard et Clément Cloutier Gaétan Ste-Marie	08h30 Angèle et Jacques Bourdon Parents et amis aux funérailles
Jedi le 13 mars Yvan Barrette Fernand Bourgeois	08h30 S.S.J.B. Valleyfield S.S.J.B. Valleyfield
Dimanche le 16 mars Nelly Colin Pouliot Gérard Jodoin (33 ^e ann) et Rose Alma Jodoin (20 ^e ann) Marie Rose Reid Pierre-Paul Lavallée Laurette et Albert Primeau Robert Yelle	11h00 Louise et Armand (famille) Leur fille Nicole Roger et Denise Ghislaine et Réal Marielle et Jean-Guy Primeau Parents et amis aux funérailles

CARNET DE RETRAITE CARÊME 2025

Disponible au coût de 5\$

Quantité limitée !



HORAIRE

CARÊME
SEMAINE SAINTE
PÂQUES

Méditation pénitentielle (sans confessions)
Mardi 1^{er} avril 18h30 église Saint-Clément
Jeudi 3 avril 18h30 église Sainte-Martine

SEMAINE SAINTE



Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur (13 avril)

Horaire habituel des dimanches

Mardi saint (15 avril) **Messe Chrismale** information à suivre

Mercredi saint (16 avril) **Méditation du Chemin de Croix**

18h30 église Sainte-Martine

Célébration de la Dernière Cène (17 avril) 18h30 église Saint-Clément

Vendredi Saint (18 avril)

Célébration pour les enfants à 9h00 église St-Clément

Office de la Passion à 15h00 église Saint-Clément

Veillée Pascale (19 avril) à 19h00 église Sainte-Martine

Dimanche de Pâques (20 avril) horaire habituel des dimanches

